

Arrêté 2006 DRCL/URB n° 070
Approuvant la carte communale de HERME

**Le Préfet de Seine-et-Marne,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 124.1 et suivants et R 124.1 et suivants ;
Vu le schéma directeur de Bassée-Montois approuvé le 13 février 1998;
Vu la délibération du conseil municipal de HERME en date du 31 mars 2003 décidant d'élaborer une carte communale ;
Vu l'arrêté du maire de HERME en date du 20 décembre 2005 prescrivant l'enquête publique ;
Vu la délibération du conseil municipal de HERME en date du 27 mars 2006 approuvant la carte communale ;
Sur proposition du Directeur départemental de l'Équipement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est approuvée la carte communale jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié au maire de HERME ; ampliation en sera adressée au Sous-Préfet de Provins et au Directeur départemental de l'Équipement.

Il sera publié au recueil des actes administratifs.

Il fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 124.8 du code de l'urbanisme.

Fait à Melun, le 3 juillet 2006

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général de la Préfecture Adjoint

Signé : Romain ROYET